

Journal municipal de

Rougemont

JUILLET 2024

volume 28

numéro 7

L'éditorial fait relâche pour la période estivale. Bonnes vacances à tous!



Conseil **municipal**



Guy Adam, maire



District 1
Sylvain Dansereau



District 2
Marielle Farley



District 3
Éric Fortin



District 4
Marie-Danielle Trudel



District 5
Pierre Dion



District 6
Isabelle Robert

Services **municipaux**

Direction générale **Kathia Joseph**
dg@rougemont.ca | poste 231

Adjointe de direction &
communications
Julie Robitaille
info@rougemont.ca | poste 229

Finances **Caroline Tétrault**
compte@rougemont.ca | poste 223

Loisirs **Bruno Larose**
loisirs@rougemont.ca | poste 224

Sécurité incendie **Patrick Brodeur**
incendie@rougemont.ca |
450.947.4999

Services techniques, urbanisme
et environnement
Stéphane Bibeault
urbanisme@rougemont.ca | p. 233

Travaux publics
Jean-François Bienvenue
voirie@rougemont.ca
poste 225
Jonathan Dalpé, journalier

Responsable bibliothèque
Marie-Eve Dubuc
biblio@rougemont.ca
450-469-3213

Hôtel de ville

61, chemin de Marieville
450.469.3790
info@rougemont.ca
www.rougemont.ca
Lundi au jeudi
8h30 à 12h
et 13h à 16h30
Vendredi 8h30 à midi

Édifices **municipaux**



Bibliothèque Guy-Frégeau

839, rue Principale
Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30
et 18h30 à 20h30
Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30



Centre des loisirs Cousineau-Saumure

270, La Grande-Caroline
450.469.3790 p.224



Caserne 53,

63, chemin de Marieville
Patrick Brodeur 450.947.4999

www.rougemont.ca



SÉANCE DU CONSEIL

MUNICIPAL LUNDI 19 août 2024 à 20h

à la Mairie, 61 chemin Marieville



TERRAIN DE PICKLEBALL

Saviez-vous qu'il est possible de jouer au Pickleball, cet été, sur la patinoire extérieure située au Centre des loisirs? En effet, deux filets sont disponibles à ceux qui désirent s'adonner à cette activité pendant la saison estivale. Si vous désirez avoir plus d'informations, communiquez avec Bruno Larose, coordonnateur des loisirs, au 450-469-3790 #224 ou à loisirs@rougemont.ca.



KUNG FU PANDA 4
CINÉMA
Plein air

Vendredi
9 août 20:00

Au terrain des loisirs,
270 La Grande-Caroline,
Rougemont

Apportez vos chaises et vos collations!



Les profils seront remis à la Fondation Les enfants de l'Opéra

LAVE-O-THON

20 juillet 2024

Les enfants de l'Opéra

9 H À 14 H
2301, ROUTE 112



10 \$*

** prix pour VUS et voitures. Frais supplémentaires pour les autres types de véhicules. Les billets sont en vente auprès de l'organisme au 450-469-4862 ou payez sur place le jour même.*

Programmes de subvention municipale

Consultez notre site internet www.rougemont.ca sous l'onglet: Ma municipalité, pour connaître toutes les modalités concernant les aides financières offertes par la municipalité.

Programme de subvention pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie

L'octroi de cette subvention vise à favoriser l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie, ce qui permettrait de réduire la quantité d'eau potable utilisée pour l'arrosage et le nettoyage. La subvention accordée par la Municipalité au propriétaire d'un bâtiment servant à des fins résidentielles est de 50 % jusqu'à un maximum de 75\$.



Programme de subvention pour l'achat de borne électrique

La Municipalité offre une subvention qui correspond à 25 % du coût d'achat et d'installation de la borne de recharge résidentielle, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 250\$ par borne.



24 AOÛT 2024

Fête de fin d'été

Spectacle de la Grand-Messe
Hommage aux Cowboys Fringants



Activités familiales, kiosques de nourriture, spectacle, feux d'artifices et plus encore!

DE 14H À 23H
au Centre des Loisirs
270 La Grande-Caroline

En soirée, lancement des Week-Ends Gourmands par



Municipalité de
Rougemont

Ouverture

À moins d'indication contraire, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Monsieur Sylvain Dansereau, propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h00. Sont présents: Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district # 1, Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2, Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3, Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district # 4 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5 formant quorum. Est absente: Madame Isabelle Robert, conseillère au district # 6. Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière. 15 personnes assistent à la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Adoption du procès-verbal 3 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024, tel que soumis.

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 8 juillet 2024 au montant de 125 723.42\$;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 8 juillet 2024 pour un montant total de 577 398.94\$ incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 26 mai au 29 juin 2024 au montant de 93 318.89\$.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Dépôt du rapport trimestriel – 2ème trimestre

La directrice générale dépose le rapport trimestriel pour les six premiers mois de l'année en cours. Une copie a été rendue disponible aux personnes présentes et il sera disponible sur le site internet de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS**Cercle de fermières de Rougemont – Demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières de Rougemont adresse au conseil municipal, une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal subventionne depuis plusieurs années le Cercle de Fermières étant donné que celui-ci est fréquenté par des femmes de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de verser au Cercle de Fermières de Rougemont un montant de 1 000\$ afin de les soutenir pour l'année 2024-2025.

Madame Marielle Farley déclare ses intérêts dans le point qui va suivre, se retire des discussions et s'abstiendra de voter.

Adoption de la première résolution concernant la demande de Projet particulier de construction, modification et occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 540, chemin du Moulin

CONSIDÉRANT QU'une demande de projet particulier de construction, modification et occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par Mme Marjolaine Beauregard, représentant Le Potager Mont-Rouge Halte Gourmande à l'égard de l'exploitation d'une érablière avec salle à manger sur les lots 1 716 358, 1 714 676, 1 716 357, 1 716 360, 1 715 793, 1 716 359, 1 714 832 et 2 926 609;

CONSIDÉRANT QU'un projet similaire a été demandé en décembre 2023, mais que celui-ci comportait alors un volet salle de réception impliquant des activités toute l'année et qu'à sa résolution CCU-23-12-04, le CCU recommandait que le PPCMOI soit accordé, mais sans le volet salle de réception ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de PPCMOI 2023-202 a été annulée et remplacée par la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif premier du requérant est de raviver les activités qui avaient lieu dans la cabane à sucre en servant, en saison, des repas de cabane à sucre;

CONSIDÉRANT QUE le requérant est présentement en démarches auprès de la CPTAQ afin de faire reconnaître son droit acquis pour l'exploitation de l'érablière à des fins autres que la production de sirop d'érable, les activités ayant cessé pour une période de plus d'un an;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'implique aucune nouvelle construction ou aménagement, les installations actuelles seraient plutôt remises en état et optimisées;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a déjà été exploité à des fins de restauration en tant que cabane à sucre et qu'à cet effet, une cuisine et une salle à manger, pouvant, selon l'ancien propriétaire, accueillir jusqu'à 100 personnes sont déjà aménagées;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a déjà entrepris des démarches afin d'accroître sa production de sirop d'érable en installant les tubulures nécessaires sur les lots 1 714 832 et 2 926 609;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2018-242 stipule qu'un restaurant doit disposer d'une case de stationnement par 4 places assises;

CONSIDÉRANT QU'afin de préserver l'aspect champêtre de l'érablière, il serait souhaitable d'éviter l'aménagement d'un stationnement pavé et ceinturé de bordures de béton et de plutôt maintenir l'utilisation de la zone de gravier existante comme aire de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'insère parfaitement dans la vision agrotouristique du secteur du rang de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE le projet semble conforme au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été évalué selon les critères d'évaluation des articles 20 et 21 du règlement sur les PPCMOI 2018 247;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser le plan particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble pour l'exploitation du site à des fins de restauration en tant que cabane à sucre durant la saison des sucres aux conditions suivantes :

- Que le nombre total de places soit limité à quatre-vingts (80), incluant toute terrasse extérieure;
 - Que les activités de service de repas aient lieu à l'intérieur du bâtiment seulement;
 - Que l'aire de stationnement soit maintenue telle qu'elle est, sans pavage et sans bordures de béton;
 - Qu'un barème soit établi définissant la saison des sucres et que cette définition devrait inclure la fin de semaine de Pâques;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de :

- Adopter la présente résolution concernant le PPCMOI du 540, chemin du Moulin aux mêmes conditions que celles établies par le CCU;

- Définir que la saison des sucres comme étant la période du troisième samedi de février au 30 avril de chaque année.

Vote pour : 4 (Mme Farley s'étant retiré)

Vote contre :



Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-365 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier l'annexe V établissant des endroits et périodes où le stationnement est autorisé sur les chemins publics du 1er décembre au 15 mars

Monsieur Pierre Dion, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2024-365 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier l'annexe V établissant des endroits et périodes où le stationnement est autorisé sur les chemins publics du 1er décembre au 15 mars qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2024-365. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

Adjudication de contrat – Construction du stationnement du Centre des Loisirs Cousineau-Saumure

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à l'aménagement du stationnement du Centre des Loisirs Cousineau-Saumure;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont acceptés dans le cadre de la TECQ 2019-2024 via l'enveloppe de 20% (334 000\$) réservé aux municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été publié sur le site du SEAO et que la municipalité a reçu neuf (9) soumissions et que celles-ci sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier a réalisé l'analyse des soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adjuger le contrat de construction du stationnement du Centre des loisirs Cousineau-Saumure au plus bas soumissionnaire, soit Excavation St-Pierre Tremblay inc. au montant de 338 506.50\$ incluant les taxes, et de payer toute somme excédentaire à l'enveloppe de la TECQ au surplus non affecté.

Adjudication de contrat – Surveillance des travaux – Stationnement du Centre des Loisirs Cousineau-Saumure

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adjugé le contrat pour l'aménagement du stationnement du Centre des Loisirs Cousineau-Saumure (voir résolution précédente);

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent faire l'objet d'une surveillance de chantier et que la FQM qui a réalisé les plans et devis, offre à la municipalité d'effectuer ladite surveillance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter l'offre de service de la FQM au montant de 23 650\$ avant taxes, le tout payable à même le surplus non-affecté.

Ajout de travaux – Bouclage de l'aqueduc de la rue Normandie

CONSIDÉRANT QUE le contrat de bouclage de l'aqueduc de la rue de la Normandie a été adjugé le 8 avril 2024 (résolution 24-04-5016);

CONSIDÉRANT QUE suite à de nouvelles inspections sur le terrain, il est nécessaire de déplacer une partie de la conduite pluviale de la rue ;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire du contrat, Excavation St-Pierre Tremblay inc. a soumis un prix pour la réalisation desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser les travaux supplémentaires pour le déplacement de la conduite pluviale de la rue de la Normandie au montant de 16 692.80\$, payable à même le surplus accumulé à l'eau potable, tel que mentionné dans la résolution 24-04-5016.

TECQ 2019-2024 – Modification de la programmation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

PIIA – 705, rue Principale – Agrandissement d'un bâtiment industriel

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par M. Daniel Massé, représentant A. Lassonde Inc., à l'égard de l'agrandissement d'un bâtiment industriel existant;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les démarches amorcées en 2021 résultant en l'adoption du règlement 2021-313 modifiant le tracé de la zone 303, incorporant une partie située en territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) a, suite à sa décision 430843, accordé une autorisation d'utilisation autre que l'agriculture dans l'espace correspondant à la modification de la zone 303 et que cet espace ne sera pas construit, mais sera plutôt utilisé afin d'aménager une aire de manœuvre pour les camions;

CONSIDÉRANT QU'une opération cadastrale a été réalisée afin de remettre une partie du lot 4 663 923 d'une superficie de 8 800 mètres carrés au lot 1 715 543, créant ainsi le lot 6 639 073, permettant l'agrandissement de l'usine dans le respect des marges minimales applicables ainsi que du ratio d'espace bâti / terrain maximal autorisé;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en l'agrandissement d'une usine afin d'en optimiser le fonctionnement en ajoutant un espace d'entreposage d'une superficie de 3744.73 mètres carrés dans le coin arrière droit de l'usine;

CONSIDÉRANT QUE le projet comprend aussi l'ajout d'un nouveau quai de chargement de huit portes sur le mur arrière de l'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE la circulation de camions se fera sur un chemin pavé longeant le mur arrière du bâtiment, à l'emplacement du chemin actuel;

CONSIDÉRANT QU'un chemin temporaire sera créé sur le lot 4 663 923 pour permettre la circulation des camions pour la durée des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les revêtements extérieurs du bâtiment seront composés des mêmes revêtements de béton et d'acier présents ailleurs sur le bâtiment;



CONSIDÉRANT QUE la toiture de l'agrandissement sera composée d'un toit plat avec membrane élastomère, comme ailleurs sur le bâtiment et que cette toiture n'est pas visible de la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit l'aménagement de 37 cases de stationnement additionnelles, tel que requis par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE d'autres espaces ont été prévus pour l'ajout de cases de stationnement supplémentaires, au besoin;

CONSIDÉRANT QU'à terme, le projet devrait entraîner une réduction de la circulation de véhicules lourds à l'intersection de la rue Principale et de la Petite Caroline en redirigeant le service d'expédition ainsi que l'entreposage à l'arrière du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs applicables de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342.

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de permettre l'émission du permis de construction lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

PIIA – 25, chemin de Marieval – Modification du revêtement extérieur

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par M. Benoit Despots en octobre 2023, à l'égard de la construction d'une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été approuvée par le comité et le conseil municipal (résolution 23-11-4906) et que le requérant désire apporter des modifications à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur composé d'un déclin de fibres pressées de marque CanExel de couleur blanche serait remplacé par un déclin de fibrociment de marque James Hardie de couleur blanche installé à l'horizontale;

CONSIDÉRANT QUE les fascias et soffites seraient de couleur blanche plutôt que noire;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs applicables de la section 3.1 du règlement sur les PIIA 2022-342.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la modification du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser la modification du permis de construction lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

PIIA – 1255, rang Double – Enseigne et rénovation de la façade du bâtiment

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par M. Sylvain Pelletier, représentant 9201-0834 Québec inc. à l'égard de travaux de rénovation extérieure et d'affichage;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en la réfection complète de la marquise située en cour avant du bâtiment avant servant de kiosque de vente des produits de la ferme et au remplacement de superficies d'affichage;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle marquise serait de la même profondeur que la marquise existante, soit 4,88 mètres, mais de la largeur du bâtiment, soit environ 11,58 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle marquise serait recouverte d'une toiture à deux versants avec revêtement composé de bardeaux d'asphalte de couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE les murs, pignons et poteaux de la marquise seraient recouverts d'un revêtement de bois de pruche, installé à la verticale, tel que présent sur le bâtiment concerné ainsi que sur les autres bâtiments sur la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le projet comprend aussi l'installation d'une enseigne sur socle en partie droit de la cour avant, composée d'une structure de bois avec superficie d'affichage et aménagement paysager;

CONSIDÉRANT QUE le requérant prévoit installer cette enseigne au même emplacement que l'enseigne existante;

CONSIDÉRANT QUE suite à différentes recherches, l'enseigne n'est plus implantée à cet endroit depuis au moins le mois de juin 2022, éteignant tout droits acquis à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation projetée de cette enseigne ne semble pas conforme à la réglementation en vigueur quant aux distances à respecter avec les lignes de lot avant et latérales;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit l'installation d'une enseigne sur le pignon de la nouvelle marquise et que celle-ci serait éclairée par trois cols de cygne;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit également une enseigne peinte directement sur le mur latéral droit du bâtiment, ce qui contrevient à la réglementation de zonage, mais que cette même enseigne serait conforme si elle était plutôt composée de bois ou d'aluminium et apposée sur ce même mur;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs applicables des sections 3.4 et 5.1 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction pour la réfection de la marquise et d'autoriser l'installation des enseignes conditionnellement à ce que celles-ci soient installées conformément à l'ensemble des dispositions réglementaires applicables au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction pour la réfection de la marquise tel que demandé et d'autoriser l'installation des enseignes à la même condition que celle émise par le CCU, le tout lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

Budget participatif 2024-2025 – Présentation des projets

La directrice générale présente les projets retenus dans le cadre du budget participatif 2024-2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Levée de la séance

Il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

**La bibliothèque sera fermée
du 21 juillet au 3 août.
De retour mardi 6 août.**



La maladie de Lyme est présente partout en Montérégie



En Montérégie, près de 170 personnes ont contracté la maladie de Lyme en 2023. C'est une maladie à prendre au sérieux car, si elle n'est pas traitée rapidement, elle peut donner des problèmes au niveau du système nerveux, des articulations ou du cœur. La bactérie responsable de la maladie est transmise par la piqûre d'une tique infectée. Des populations de tiques sont maintenant bien établies dans toute la région. Les tiques transmettent d'autres maladies graves, telle que l'anaplasmose. Cette maladie qui n'était présente qu'aux États-Unis, est maintenant rapportée en Montérégie, avec 8 cas en 2023. Les changements climatiques ont un rôle à jouer dans l'augmentation des infections transmises par les tiques. En effet, les étés plus chauds et plus longs, ainsi que des hivers moins froids peuvent favoriser l'activité des tiques sur une plus longue période. Le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de mai et septembre, mais il est possible de se faire piquer dès que les températures dépassent le 4^o C.

Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés, les parcs et les hautes herbes. Les adultes et les enfants pratiquant des activités extérieures dans ou à proximité de ces milieux risquent davantage d'être piqués par une tique. La randonnée à pied ou à vélo, le jardinage, la coupe et le ramassage de bois, le camping, la pêche ou la chasse sont des exemples d'activités à risque. De plus, certains travailleurs accomplissant des tâches extérieures (voirie, moniteurs de camps d'été) peuvent être plus exposés.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- ➔ Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un chasse-moustique contenant du DEET ou de l'icaridine en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- ➔ Prendre une douche dès le retour à la maison;
- ➔ Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible. Le risque de transmission de la maladie est très faible si la [tique est retirée](#) en moins de 24 heures;
- ➔ Appeler Info-santé au 8-1-1 si vous avez été piqué par une tique. La consultation d'un pharmacien ou d'un médecin pourrait être recommandée afin d'évaluer si un antibiotique est indiqué pour prévenir la maladie;
- ➔ Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (rougeur sur la peau mesurant au moins 5 cm, fièvre, maux de tête, fatigue) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- ➔ Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant une bande de paillis ou de gravier pour séparer les aires d'activités et de jeux des zones boisées.

Pour plus d'information, consultez www.maladiedeLymeMonteregie.com.

Source : Direction de santé publique de la Montérégie, juin 2024



Viens vivre l'aventure avec les scouts!



Les Castors (7-8 ans) découvrent le scoutisme par le jeu, c'est la première étape dans leur apprentissage.

Les Louveteaux (9-11 ans)

contribuent aux activités avec leur imagination. Le programme est ponctué de jeux de groupe, alliant sport, technique et activités de plein air.

Les Aventuriers (12-17ans)

apprennent à planifier leurs activités (plein air, sport, sorties éducatives) par le travail d'équipe.

Les groupes mixtes commencent en septembre et acceptent les nouveaux scouts jusqu'à la fin décembre (la saison se termine en juin).

Les modalités d'inscription seront disponibles en ligne dès le mois d'août. Surveillez aussi notre page Facebook pour nous suivre dans nos activités !

Pour plus d'informations :
www.45-scout-lvdm.com
scout.lvdm@gmail.com
Facebook : @scoutlvdm

Acteur clé de la lutte à l'insécurité alimentaire sur les territoires des MRC Rouville et Haut-Richelieu ainsi que des municipalités de Chambly et Carignan, Alternative Aliment-Terre s'investit dans une mission de faciliter l'accès à une nourriture saine, locale et abordable pour la communauté. Par des activités de glanage, d'aide aux champs, de valorisation des produits maraîchers déclassés et par l'application d'une tarification sociale offerte aux ménages en situation de précarité financière, l'organisme cherche à répondre de façon constructive à des enjeux reliés au gaspillage et à l'insécurité alimentaires sur son territoire d'action. Alternative Aliment-Terre adhère aux principes d'une économie sociale, solidaire et circulaire dans l'optique de contribuer à l'essor de milieux de vie plus justes, plus résilients et plus harmonieux. Devenez bénévole et joignez-vous à notre belle communauté lors de nos activités de glanage! Contactez Justine au 438-378-9109 pour participer!

Visitez aussi notre boutique en ligne au aliment-terre.org/boutique pour vous approvisionner en produits congelés prêts à cuisiner, ainsi que pour connaître notre arrivage hebdomadaire de produits frais déclassés à prix réduit. Profitez-en également pour faire le plein de produits du terroir valorisés par les producteurs de la MRC Rouville.



L'Université du troisième âge, en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, a le plaisir de vous offrir encore une fois une programmation fort intéressante et diversifiée qui sera à la hauteur de vos attentes. **Cette programmation vous sera présentée au Pôle culturel de Chambly dans la salle Emma-Albany.** Un cours de 10 heures, présenté en 4 séances (du 21 octobre au 11 novembre 2024) s'intitulera l'Inde et l'hindouisme: des clés pour comprendre. **À la**

pointe du savoir vous convie à 8 conférences de deux heures et demie qui auront lieu les jeudis et qui débiteront le 3 octobre pour se terminer le 21 novembre 2024. Voici les sujets qui vous seront présentés: Les enseignements de Dune: les enjeux actuels de l'œuvre phare de Frank Herbert, Prédire et moduler la conscience en soins critiques et chirurgicaux, Second mandat pour Biden ou pour Trump? , Félix Leclerc: entre paroles et musique, Les hallucinations corporelles: notre cerveau désynchronisé, Victor Lévy Beaulieu, l'ethnobotanique: des plantes à la politique, les Néandertaliens et les groupes archaïques. **L'inscription se fera en ligne à compter du 13 août 2024 à l'adresse suivante:**

www.usherbrooke.ca/uta/prog/mtg.

Nous espérons vous voir en grand nombre et n'hésitez pas à communiquer au numéro suivant **450-658-1284** pour de plus amples informations.



MRC de Rouville Saisonniers : un regard intime sur le quotidien des travailleurs agricoles

La MRC de Rouville a le privilège de dévoiler l'exposition photo Saisonniers, qui met de l'avant l'apport essentiel des travailleurs étrangers temporaires sur notre territoire. Cette exposition captivante, réalisée par la talentueuse photographe Véronique Moisan, sera présentée durant toute la saison estivale à Saint-Paul-d'Abbotsford. Depuis l'été 2023, notre conseillère en relations interculturelles, Roxanne Fyfe, a travaillé avec dévouement sur ce projet qui met en lumières les visages et les histoires des travailleurs qui contribuent quotidiennement à notre économie locale et à notre communauté. Afin de mieux comprendre et apprécier le travail des travailleurs étrangers temporaires, nous invitons la population à écouter des témoignages audios authentiques sur le site internet de la MRC. Ces récits permettent d'approfondir la relation avec ces personnes importantes de notre communauté.

« Nous invitons chaleureusement nos citoyennes et citoyens à venir découvrir cette exposition exceptionnelle, qui célèbre la contribution précieuse des travailleurs étrangers temporaires dans notre région. Cette présentation nous offre une fenêtre rare sur la vie de ces hommes et femmes qui, souvent dans l'ombre, jouent un rôle essentiel dans notre économie. Je tiens à remercier la photographe pour sa sensibilité et son talent, ainsi que toutes les personnes qui ont permis la réalisation de cette exposition », a déclaré M. Denis Paquin, préfet de la MRC de Rouville.

La MRC de Rouville souhaite d'ailleurs remercier les entreprises qui ont chaleureusement accepté d'accueillir le projet soit : Le Potager Mont-Rouge Halte Gourmande à Rougemont, Le Roi de la Fraise à Saint-Paul d'Abbotsford, le Vignoble Les Petits Cailloux à Saint-Paul-d'Abbotsford et la Pépinière A. Massé à Saint-Césaire.



L'exposition Saisonniers est une initiative qui s'inscrit dans l'Axe 1 (Sensibilisation et information) du Plan d'action en matière d'accueil, d'intégration et de pleine participation des personnes issues de l'immigration de la MRC de Rouville. La mise en œuvre de ce plan d'action est rendue possible grâce au soutien financier du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Pour plus de détails sur l'exposition Saisonniers, vous pouvez consulter le site web de la MRC de Rouville au <https://mrcrouville.qc.ca/>.



Prévenez les chutes et gardez votre autonomie!

Vous êtes âgés de 65 ans plus?
Vous avez peur de perdre l'équilibre?
Vous êtes tombés récemment?

Le Programme intégré d'équilibre dynamique (PIED) est pour vous!

20 séances gratuites

PIED c'est 2 séances par semaine,
pendant 10 semaines.

PIED c'est un programme en 3 volets:

- Exercices physiques en groupe
- Exercices à domicile
- Capsules de prévention

Durée du programme: 9 septembre au 29 novembre 2024

Horaire: Mercredi: 9h-10h

Vendredi: 8h30-10h

Adresse: FADOQ de Rougemont,
11 chemin de Marieville
Rougemont Qc J0L 1M0



Inscrivez-vous en
communiquant avec:

Responsable: Bérengère Boivin

Téléphone: 514-742-2021 ou 450-469-1346

Courriel: syvi.mamy@hotmail.fr



Mercredi le 31 juillet 2024

La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite ses membres et la population de la région à une visite du secteur historique de Valleyfield. **Voyage par autobus: départ à 8h00 du stationnement de l'église de Saint-Césaire.**

Le retour est prévu vers 17h00.

Le coût de l'activité est de 50\$ par personne et comprend le transport en autobus et toutes les visites guidées de la journée. *Païement à l'avance ou avant le départ le matin du 31 juillet 2024.*



Musée des Deux-Rives

Voici le programme de la journée:
Visites guidées de la Basilique-Cathédrale Sainte-Cécile et du Parc Delpha-Sauvé. Dîner libre dans un restaurant du secteur. Visite guidée de MoCo: L'Étoffe d'une ville, l'exposition permanente du MUSO et visite libre d'une exposition temporaire de 150 ans de "night life". Places limitées:

Réservation obligatoire au secrétariat de la société au (450) 469-2409 ou lucettelevesque@sympatico.ca

Bienvenue à tous !



42 ans de présence dans les
Quatre Lieux Société d'histoire
et de généalogie des Quatre
Lieux www.quatreliex.qc.ca



Parc Delpha-Sauvé

Santé mentale Québec
Haut-Richelieu

vivre avec l'anxiété



Vous vivez avec l'anxiété? Vous sentez que votre trouble anxieux nuit à vos activités du quotidien? Que vous ayez reçu ou non un diagnostic, cet atelier d'autogestion peut vous aider à trouver les outils qui vous conviennent le mieux afin d'avoir une meilleure qualité de vie et de reprendre votre santé mentale en main.

Thèmes abordés

- Améliorer l'observation et la connaissance de soi et de l'anxiété
- Identifier ses déclencheurs et les facteurs de maintien de l'anxiété
- S'initier à des techniques pour diminuer l'intensité de l'anxiété
- Comprendre le rôle de l'évitement et de l'exposition
- Se familiariser avec l'acceptation et se remettre en action
- Aborder les filtres de nos perceptions et leur influence sur l'anxiété
- S'interroger sur le rapport entre soi-même, l'anxiété et les autres
- Viser une reprise du pouvoir sur sa situation et sur son anxiété

L'atelier a été développé par :

relief

le chemin de
la santé mentale

www.rougemont.ca

SANTÉ
MENTALE
QUÉBEC
Haut-Richelieu
Promouvoir. Soutenir. Outiller.

atelier d'autogestion à
Richelieu

Quand

Automne 2024

10 semaines

du 25 septembre au 27 novembre
de 13 h à 15 h 30

Lieu

Chalet du Parc Florence-Viens
900, rue des Oblats
Richelieu (Qc) J3L 4W9
(Au bout de la rue)

Coût

| Gratuit

Confirmation d'inscription

Dany Cardinal

danyc.smq-hr@outlook.com
450 346-5736 poste 226

JUILLET 2024



INSCRIPTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE



Le club de Patinage Artistique de St-Césaire à Marieville !



Le CPA St-Césaire t'offre la chance de participer à la saison du Mini-Glace, du Patinage Plus, du Semi-Privé, du Patinage STAR et du cours aux Adultes !
Viens apprendre en t'amusant et faire des cours thématiques, une saison inoubliable t'attends.

DÉBUT : 4 SEPTEMBRE 2024

Mini-Glace - samedi de 10h05 à 10h50

(3 à 5 ans) Le programme Patinage Plus pour les tout-petits, 3 à 5 ans. Apprentissage des habiletés fondamentales basé sur le jeu.

Patinage Plus - samedi de 9h15 à 10h05

Programme national de perfectionnement des habiletés de base du patinage: déplacements avant, déplacements arrière, virage, pirouette, arrêt et saut. Apprentissage progressif et logique en groupe sous la supervision d'un entraîneur professionnel certifié et d'assistants de programme.

Patinage Semi-Privé - dimanche de 10h00 à 10h50 + 1 heure de STAR

Cours semi-privé pour patineurs étape 5 et plus et les patineurs STAR.

Patinage STAR - mercredi, samedi et dimanche

Le programme Patinage STAR se compose d'habileté de patinage dans quatre disciplines - habiletés de patinage, danse sur glace, style libre et interprétation.

Cours aux adultes - dimanche de 10h00 à 10h50 + 1 heure de STAR

Cours semi-privé pour patineurs Adultes

Aucuns frais de non-résident pour les villes suivantes

Marieville - St-Césaire - Rougemont-Ste-Angèle-de-Monnoir - St-Paul et Richelieu

INSCRIPTIONS

Modalité des inscriptions sur notre page Facebook: CPA St-Césaire ou sur notre site web : <https://cpastcesaire.com/>

Pour information, par courriel : cpastcesaire@gmail.com
ou par téléphone contactez-nous dès maintenant

Brigitte Beaudry (450) 521-6444 / Sophie Robert (450) 775-1216 / Sandra Martel (450) 531-3832

Visitez notre page Facebook pour les développements !



CALENDRIER DES COLLECTES



Ligne Info-Collectes

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



Collecte de volumineux
Semaine du 8 au 12 juillet

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOUVEAUTÉ
INSCRIPTION
EN LIGNE
POUR LA COLLECTE
DES VOLUMINEUX



MATIÈRES
RECYCLABLES



Matières
organiques



Matières
domestiques

Horaire estival 2024

Marieville

Du 3 avril au 26 octobre

Ouvert de 9 h à 16 h 30 du mercredi au samedi
Fermé le dimanche, lundi et mardi

Saint-Césaire

Du 4 avril au 30 novembre

Ouvert de 9 h à 16 h 30 du jeudi au samedi
Fermé le dimanche, lundi, mardi et mercredi

Mode de fonctionnement

- ▶ Vous devez présenter une **preuve de résidence**
- ▶ Le **tri des matières** apportées est obligatoire
- ▶ Déposer vos matières **aux endroits désignés** par les préposés
- ▶ Circuler **prudemment** sur le site
- ▶ Vous êtes le **seul responsable** du déchargement de vos matières
- ▶ Arriver **30 minutes avant la fermeture** du site

Marieville

135, Chemin du Ruisseau Saint-Louis Est (route 227)



Saint-Césaire

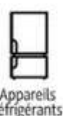
275, route 112



MATIÈRES ACCEPTÉES



Matière granulaire
agrégats



Appareils
réfrigérants



Pneus



Appareils
électroniques et
informatiques



Résidus
domestiques
dangereux



Matériaux de
construction et de
démolition



Terre non
contaminée



Métal

Une liste exhaustive des matières acceptées et refusées se retrouve sur le site
Internet de la MRC de Rouville au mrcrouville.qc.ca



LIGNE INFO-COLLECTES

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)

infocollectes@mrcrouville.qc.ca
www.mrcrouville.qc.ca



DÉPANNEUR ROUGEMONT

454 Grande Caroline,
Rougemont, Qc., J0L 1M0

Tél.: 450-469-9999

Téléc.: 450-469-5106

dep.rougemont@outlook.com

ALCOOLIQUE ANONYME

TÉLÉPHONE : 1.877.790.2526
COURRIEL : aidecourriel@aa87.org

GRUPE Avec Amour Rougemont
Réunion: Lundi soir à 19h30
Endroit: 11 chemin de Marieville

GRUPE LES AMIS DU
VENDREDI SOIR
Réunion: Vendredi soir à 20h
Endroit: 11 chemin de Marieville





MONIQUE GAUTHIER
COURTIER IMMOBILIER
(450) 357-0435

 *À partir de 2%*

En toute connaissance

 Agence immobilière

 moniquegauthier.ca
moniquegauthier.ca@gmail.com



**PLOMBERIE
M. MALLET**
ET FILS INC.

LICENCE # 5739-7051-01

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
GAZ NATUREL

MARIEVILLE

MICHEL MALLET
450 708-2490

 **CMMTQ**
Corporation des maîtres
plombiers et électriciens
du Québec

plomberiemallet@hotmail.com

Excavation Michel Alix Inc

Excavation de tous genres
Terre, Sable, Gravier
Mini-pelle

555 rue Principale
Rougemont (Qc)
JOL 1M0

cel.: 514 821-2050
tél.: 450 469-2050
R.B.Q. 8316-9375-58



**LES CARROSSERIES
BENOIT LECLERC**

PAS DE STRESS!
Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 

**Carrossier
ProColor.**
Service expert à toute épreuve

 **Clé
Verte**

 **GARAGE
RECOMMANDÉ**

Parlez-en à nos clients! ▶
Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées



SAINT-DAMASE

GROUPE



NOUS EMBAUCHONS

- ✓ **Estimateur de mise en production**
- ✓ **Programmeur CNC**

**CONTACTEZ
NOUS**

rh@st-damase.com
<https://st-damase.com/>



JARDINS DU COUVENT

RÉSIDENTE PRIVÉE POUR RETRAITÉS

Pour profiter encore plus de la vie!

Nombreuses activités
et ambiance accueillante



Une ambiance familiale collaborative • De grands espaces verts
Une équipe de soins, disponible en tout temps



Repas
savoureux



Vie sociale
et loisirs

24/7

Environnement
sécuritaire



Unité
Réconfort



**Prenez rendez-vous dès maintenant.
Au plaisir de vous rencontrer!**

450 460-3141 | ✉ dlaplante@cogir.net
425, rue Claude de Ramezay, Marieville
JardinsDuCouvent.ca



Vous sentir en sécurité
Vous donner accès à plusieurs services
Vous offrir du personnel attentionné
**Pour nous comme pour vous,
c'est inestimable!**

Bonnes vacances!

**RAFRAÎCHISSEZ VOS BOISSONS AVEC CETTE RECETTE
DE GLAÇONS PROPOSÉE PAR NOTRE MARQUE OASIS!**



INGRÉDIENTS

- 250 mL (1 tasse) de sucre
- 500 mL (2 tasses) d'eau
- 1 sachet de gélatine
- 960 mL de jus à l'ananas Oasis

Ajoutez ces glaçons à votre eau, soda ou jus favori pour en faire un breuvage coloré et rafraîchissant!

PRÉPARATION

1. Mettre le sucre et la moitié de l'eau dans une petite casserole et amener à ébullition.
2. Faire fondre la gélatine dans le reste de l'eau.
3. Ajouter le mélange de gélatine au mélange de sucre et faire bouillir pendant 2 minutes.
4. Ajouter le jus à l'ananas Oasis.
5. Congeler dans un moule à glaçons.



Lassonde





Un accompagnement plus grand, qui va au-delà du financement

Avec **EspaceProprio**, nous
sommes maintenant à vos côtés pour
vendre, acheter et rénover l'espace
le plus important de votre vie.

desjardins.com/proprio

